
PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 12 NOVEMBRE 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 12 novembre 2020*

Aujourd'hui, à midi cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 210 Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.